

Le Cercle d'Escrime de Reims a le plaisir de vous
inviter au

CHALLENGE DE L'EFFERVESCENCE

12 Novembre 2023

FLEURET M7 à M15



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Reims.fr

Complexe Sportif René Tys
Impasse Léo Lagrange
51100 - REIMS

Complexe Sportif René TYS
Impasse Léo Lagrange 51100 Reims
(Autoroute A4 Sortie Reims Cathédrale)

Compétition inter régionale au fleuret avec la participation de nombreux clubs extérieurs à la région. (en 2022: Senlis, Melun, Paris CEP, Belfort, Henin Beaumont, Antony, Meaux, Dijon, Mennecy, plusieurs clubs Belges...)

REGLEMENT

1/ Catégories et armes

M7	nés en 2017 et après	fleurets électriques lame 0
M9	né en 2015-2016	fleurets électriques lame 0
M11	nés en 2013-2014	fleurets électriques lame 0-2
M13	nés en 2011-2012	fleurets électriques lame 0-2
M15	nés en 2010-2009	fleurets électriques lame 5

 **Leon Paul**

Reims.fr

2/ Tenue

Tenue 350N

Sous cuirasse 800N pour les M13, M15



3/ Licence

Licence FFE obligatoirement à jour

4/ Droits d'engagement & inscriptions

Les droits d'engagement sont de 12 € par tireur de M9 à M15 et de 10 € pour les M7

Le paiement sera perçu sur place

Inscriptions en ligne : sur le site de l'extranet de la FFE

A cas de retard :

E-mail du club : venard.catherine@gmail.com (06.60.70.46.81)

5/ Horaires

Catégorie		Appel	Scratch
M15	G et F séparés	8h30	9h00
M13	G et F séparés	10h30	11h00
M11	G et F séparés	11h30	12h00
M9	G et F ensemble	12h30	13h00
M7	G et F ensemble	12h30	13h00

Le scratch intervient 30 minutes plus tard.

6/ Formule

1 tour de poule avec décalage par club.

Tableau d'élimination directe sans repêchage.

Le directoire technique sera composé sur place et affiché avant le début de la compétition.

Il pourra être amené à prendre toutes décisions utiles en conformité avec les règlements de la F.F.E pour le bon déroulement du Challenge.

Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité, conformément au chapitre V du règlement intérieur de la F.F.E.

7/ Arbitrage

Les clubs inscrivant **4 tireurs** ou plus seront tenus de présenter un seul arbitre de niveau régional conformément au règlement en vigueur selon le barème de la ligue Champagne Ardenne.

Maître Vénard-Rothier sera responsable des arbitres et veillera à donner des indemnités (proportionnellement au temps passé et fonction des diplômes).

8/ Récompenses

- Les 4 premiers de chaque catégorie seront récompensés.
- Trophée du meilleur club (nombre de points attribués par club en fonction des résultats de leurs tireurs sur toutes les catégories ; valable 1 an et remis en jeu chaque année ; si le trophée est gagné 3 fois de suite, il sera définitivement gardé par le club)
- En M7, tous sont récompensés.

9/ Stand

Pendant toute la durée de la compétition, le stand **Léon Paul** sera présent.

10/ Buvette

Pendant toute la durée de la compétition, les bénévoles de notre club assureront un service de restauration, avec boissons, sandwiches, friandises.

11/ Plan

Complexe Sportif René Tys

36 Rue Léo Lagrange

51100 Reims (A coté du Stade de Reims)

